

# L'ART S'INVITE A MAGRIE BULLETIN DE CANDIDATURE

À retourner AVANT LE 19 AVRIL 2020 avec votre dossier à :

[contact@artmagrie.fr](mailto:contact@artmagrie.fr)

ou à défaut par courrier à Association *L'Arts'invite à Magrie*, Espace Max Savy, rue du cordonnier,  
11300 Magrie

Nom d'artiste (facultatif) : Candidature collective : oui non

Si oui, nom du collectif :

NOM :

PRENOM :

Adresse :

Cp :

Ville :

Mail :

Site web :

Téléphone Portable:

Téléphone fixe:

DISCIPLINE POUR LAQUELLE VOUS SOUHAITEZ CANDIDATER :

- 2D (peinture, aquarelle, dessins...)
- 3D (sculpture, céramique, installation...)
- N (photo et art numérique)
- STREET ART/ PERFORMANCE...

Vous pouvez candidater pour un second travail, merci alors de constituer deux dossiers distincts, et de bien indiquer la discipline de chacun. Vous pouvez candidater pour une installation ou une exposition dans un lieu dédié (réunion de plusieurs artistes).

ŒUVRES PROPOSEES (joindre photos) :

	Titre de l'œuvre	Technique ou matériau	Dimensions	Prix
1				
2				
3				
4				
5				

Des frais d'inscriptions de 30€, par place d'exposition (une place = 4m linéaire/max deux places), ou par artiste dans le cas d'une candidature collective, sont demandés . Le chèque de règlement, libellé à l'ordre de « L'Art s'invite à Magrie », devra être envoyé par courrier en cas de sélection - et pour valider celle-ci - **avant le 31 mai 2020**

Je déclare avoir pris connaissance des conditions d'exposition et de sélection valant pour règlement de l'événement  
« L'Art s'invite à Magrie » et en accepter toutes les clauses.

Lu et approuvé,  
Le

# L'ART S'INVITE A MAGRIE

## CANDIDATURES, SELECTIONS,

## CONDITIONS D'EXPOSITION

*L'Art s'invite à Magrie* accueille chaque année au cœur du village une exposition d'art pluridisciplinaire. Attirant un large public, cet événement rythmé d'animations festives réunit le temps d'un week-end une centaine d'exposants de qualité dans les lieux privés ou communaux de Magrie.

### Ce qui change cette année :

- Un ou une invitée d'honneur parraine la manifestation ( au lieu de trois).
- Notre volonté d'investir tout le village ouvre les candidatures aux artistes performer, street-artistes.
- Possibilité de projets de groupe (installations spécifiques ou par affinité dans un lieu dédié.)  
Les artistes pourront échanger avec l'équipe organisatrice pour définir au mieux ce lieu

La possibilité d'exposition individuelle, comme les autres années, est bien entendu, toujours possible.

### **1 Programme:**

Les expositions sont ouvertes au public le vendredi 2 à partir de 13h30, samedi 3 et dimanche 4 octobre 2020 de 10h à 18h, les artistes s'engagent à être présents durant le temps de l'exposition, ou à se faire remplacer.

Les artistes sont invités à s'installer le jeudi 1er octobre de 9h à 18h. Il est possible pour certains de s'installer le vendredi 02 octobre, le matin à partir de 8 h, fin d'installation 13h. Décrochage le dimanche à 18h. Différentes animations se dérouleront lors du week-end (inauguration officielle, remises de prix aux artistes, festivités diverses...) Le programme complet sera visible sur le site à compter du 1er septembre 2020.

### **2 Comment candidater?**

Tout artiste désirant candidater doit faire parvenir par mail [contact@artmagrie.fr](mailto:contact@artmagrie.fr) -- ou à défaut par la poste **avant le 19 avril 2020** :

- ♦ Le bulletin de candidature téléchargeable sur le site art-magrie.com rempli et signé
- ♦ Un cv ou une note expliquant la démarche de la série proposée, le projet commun d'installation ou les artistes associés par affinités.
- ♦ Les reproductions des œuvres : 3 à 5 max. Format inférieur ou égal à 1,5 Mo. Un seul mail est demandé. Veuillez utiliser *We Transfer* si un seul mail s'avérait insuffisant.  
(En cas de courrier postal, reproductions en A5 minimum, A4 maximum, accompagnées d'une enveloppe timbrée si retour désiré)

### **3 Sélections :**

Les candidatures seront attentivement examinées par un comité de sélection

Les critères de sélection portent sur l'originalité de la démarche, la maîtrise des techniques, la cohérence du travail mais aussi sur la volonté de renouvellement de l'exposition et de la variété des supports d'expressions.

Les copies d'œuvres connues ou classiques ne seront pas acceptées.

Les résultats seront communiqués individuellement par mail **début mai 2020**.

#### **4 Candidature acceptée :**

Très important : pour assurer une belle visibilité dans le catalogue, nous demandons aux artistes de nous transmettre avant le **31 mai 2020** :

♦ Une reproduction de l'œuvre que l'artiste désire voir figurer dans le catalogue est demandée dans un format de la qualité suivante : 4 mo avec une résolution de 300dpi.

♦ Un texte de 120 à 150 caractères espaces compris au format PDF (description, technique, site, adresse mail, taille de l'œuvre....). Il s'agit du nombre de caractères maximum, qui correspondent à l'espace du texte non modifiable dans le catalogue.

#### **5 Frais d'inscriptions :**

Les frais d'inscriptions sont à régler une fois la sélection de l'artiste confirmée par mail. Ils sont de 30€ par personne et par place d'exposition (une place = 4m linéaire). Il est possible de candidater pour deux places d'exposition. Tout dossier non soldé au 01 juin 2020 sera considéré comme incomplet et donc invalide.

Les frais d'exposition participent à l'organisation de l'événement dans son ensemble.

#### **6 Lieux d'exposition :**

Les lieux d'expositions sont répartis dans le vieux village, dans des caves vigneronnes et espaces privés mis à disposition par les habitants de Magrie et des lieux communaux (ancienne Escolo, Salle du Conseil...)

L'association travaille avec soin à la répartition des artistes dans ces lieux, en fonction d'une cohésion des travaux, des formats, des techniques.

Nous ouvrons la possibilité aux artistes d'exposer en collectif. Nous intégrons le « street art » dans l'exposition.

Chaque artiste dispose de 4 mètres linéaires ou 4m<sup>2</sup> (2x2m) pour les sculpteurs.

Il appartient aux artistes de prévoir leur accrochage (chaines, S...), leurs supports, et leur éclairage d'appoint.

#### **7 Prix**

Six prix seront décernés par un jury indépendant lors de la manifestation : Prix de la ville, prix 2D, prix de photographie et arts numériques, prix 3D, prix du jury.

Un prix du public sera également attribué par les visiteurs de l'exposition qui pourront voter dans une urne mise à leur disposition.

#### **8 Ventes et protection des œuvres**

Aucun pourcentage des ventes éventuelles n'est prélevé par l'association. Celles-ci restent sous l'entière responsabilité de chaque artiste qui devra se conformer à la réglementation fiscale.

Chaque participant autorise, gracieusement, l'association « l'Arts'invite à Magrie » à utiliser toutes les images relatives aux œuvres dans les différents supports de communication et à les diffuser dans les différents médias.

L'association et la mairie de Magrie déclinent toutes responsabilités en cas de perte, vol ou dégradations diverses. Les artistes censés connaître la législation en vigueur dans le monde de l'art pourront contracter une assurance personnelle.

La signature du bulletin d'inscription vaut approbation du présent règlement et exclut tout recours contre l'association.